

Modification du PLU n°2 **de la ville de La Crau**

Enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du PLU de la commune de La Crau, approuvé le 21/12/2012 et modifié le 28/11/2016, dans les formes prévues par le code de l'environnement pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 1er octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018 inclus.

Monsieur Denis SPALONY, ingénieur en chef de la DGST de Sainte-Maxime, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Magistrat en charge des enquêtes publiques auprès du tribunal administratif de TOULON, par décision du 05/06/2018.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public et déposés, durant les horaires d'ouverture :

- à la Mairie de LA CRAU (Var) – Hôtel de ville - Boulevard de la République – 83260 LA CRAU – Services techniques/urbanisme (2eme étage) – Lundi-Vendredi 8h00-12h00 / 13h30-17h00
- à l'hôtel de métropole TPM - 107 Boulevard Henri Fabre – 83000 TOULON (2eme étage – service planification) - Lundi-Vendredi 8h00-18h00

pour une durée de 33 jours consécutifs,

du lundi 1^{er} octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique :

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Enquête publique relative à la modification du PLU de la ville de La Crau
Hôtel de Ville –Pole aménagement MTPM - Boulevard de la République

83 260 LA CRAU

Les observations peuvent également être transmises, par voie électronique, à l'adresse mail mairie@villedelacrau.fr OU plu@metropoletpm.fr en précisant dans l'objet "[Enquête publique relative à la modification du PLU de la ville de La Crau] – A l'attention du commissaire enquêteur".

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale, les courriers doivent arriver au plus tard le 2/11/2018 à 17 heures, date de clôture de l'enquête publique.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique et le dossier d'enquête publique pourront être consultés ou téléchargés sur le site internet de la commune de La Crau (www.villedelacrau.fr) à compter de la publication du présent arrêté, et ce, jusqu'à l'approbation de la modification du PLU.

L'ensemble des observations et propositions du public seront également consultables depuis ce site internet.

Un accès gratuit au dossier électronique sera garanti par un poste informatique en mairie de La Crau – bd de la République – 83260 LA CRAU –RdC durant les horaires d'ouverture de la mairie (lundi-vendredi 8h00-12h00/13h30-17h00)

Toute personne peut, sur demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du présent arrêté en écrivant à l'adresse suivante : Hôtel de Ville –Pôle aménagement MTPM - Boulevard de la République - 83 260 LA CRAU

Le dossier de modification de PLU sera remis à toute personne en faisant la demande, dans un délai de 8 jours après production d'un support numérique :

- au format PDF (contre un CD vierge ou une clé USB)
- au format papier contre un paiement des frais de photocopies.

Toute information relative à cette enquête publique peut être demandées auprès du pôle aménagement MTPM auprès de la ville de la Crau : Hôtel de ville – bd de la république – 83260 LA CRAU 2eme étage durant les horaires d'ouverture (lundi-vendredi 8h00-12h00 / 13h30-17h00) ou plu@metropoletpm.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de La Crau – Boulevard de la République – 83260 LA CRAU – Salle des Mariages (RdC) les jours et heures suivants :

Lundi 1^{er} octobre 2018 – 9h00 à 12h00

Mardi 9 octobre 2018 – 9h00 à 12h00

Mercredi 17 octobre 2018 – 9h00 à 12h00

Jeudi 25 octobre 2018 – 14h00 à 17h00

Vendredi 2 novembre 2018 – 14h00 à 17h00

Durant ces jours et heures, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Référence : arrêté MTPM n° AP 18/142 du 27/08/2018

Site internet de la ville (pour consulter les informations) : www.villedelacrau.fr